Si Triel m'était conté…

Savez-vous que les Triellois ne traversent gratuitement la Seine que depuis…90 ans ! En effet, c'est le 17 novembre 1928 que le dernier pont à péage du Département de Seine et Oise voit son péage supprimé !

Au plus loin que remonte la mémoire, il y a toujours eu besoin de payer pour se déplacer et pour passer d'un territoire à l'autre : les octrois étaient légion. A Triel, depuis des siècles, c'est un bac qui permet la traversée du fleuve, plus ou moins difficile selon la saison. Les ponts les plus proches sont à Poissy et Meulan. Mais l'essor de l'activité économique impose au nouveau siècle une utilisation de la voie d'eau de plus en plus fréquente.

Le 3 juillet 1836, le Conseil municipal de Triel se réunit à la Mairie à la demande de M. le Préfet. L'ordre du jour concerne le projet de construction d'un pont sur la Seine à Triel en remplacement du bac en usage. L'entreprise Seguin Frères, spécialisée dans les ponts suspendus par câbles est pressentie.

Le 2 mai 1837, en son palais des Tuileries, Louis-Philippe, roi des Français signe une ordonnance qui autorise l'établissement d'un pont suspendu sur la Seine, en remplacement du Bac de Triel. Il sera pourvu aux frais de construction et d'entretien de ce pont au moyen d'un péage qui sera concédé par adjudication publique et la durée de la concession n'excèdera pas 99 ans.

Il en coûtera pour passer 0,5 centime pour un piéton ou un âne, 0,1 centime pour une chèvre ou une oie et 20 centimes pour une voiture non suspendue à quatre roues…mais tous les agents de l'Administration, dans l'exercice de leurs fonctions, seront exemptés.

Lors de l'adjudication du 11 juillet 1837, quatre concurrents sont en lice et c'est le projet des frères Seguin qui est préféré et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 11 septembre 1837. Aucune subvention n'est accordée. Le projet – un pont suspendu en « fil de fer » avec un tablier de bois – est prévu d'une longueur de 163 mètres et d'une largeur de 5.40 mètres et son coût final de construction, tel qu'il apparaît dans les archives Seguin, est de 157.634 francs.

Le pont a été inauguré le 9 septembre 1838 et entre vêpres et complies, le curé de Triel, M. l'abbé Jacques Chazelle est venu en procession rejoindre le curé de Verneuil M. l'abbé Bertin et son clergé, pour bénir le pont.

Dès le début du XXème siècle, le Département de Seine et Oise songe à racheter la concession, au prix d'une indemnité éventuelle évaluée à 124.093 francs, dont l'essentiel pour le Département et l'Etat et le solde, soit 28.607 francs, à la charge des communes intéressées. Mais les communes riveraines ou voisines sont très réticentes à participer ! Seuls les Triellois sont motivés et environ 200 habitants répondent positivement à la promesse de souscription proposée par le Maire…

Le projet de rachat durera encore pendant 20 ans au cours desquels « *le dimanche, pour aller manger la galette chaude du moulin de Verneuil ou la friture amoureuse du restaurant Mallard, les garçons et les filles, en bandes joyeuses, s'engagent sur le pont, affolant par leur nombre le préposé au péage et réussissant bien souvent à se soustraire à son contrôle* ».

Le samedi 17 novembre 1928, il y a très exactement 90 ans, le passage d'une rive à l'autre devenait gratuit ! L'impôt local prenait le relais du ticket de l'usager !

Triel, Mémoire & Histoire. Sources AM, Courrier Républicain -1956